

**EXTRAIT**  
**DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL**  
**D'AGGLOMERATION**

L'an deux mille vingt et un le dix-sept du mois de février à dix-sept heures, le conseil d'agglomération Provence Alpes Agglomération, régulièrement convoqué le 9 du mois de février 2021, s'est réuni en visio conférence à DIGNE LES BAINS, sous la présidence de Madame Patricia GRANET BRUNELLO

**Année 2021**  
**Séance du 17 février 2021**

**N° 30**

**Objet : IDBL**  
**Remboursement total ou partiel**  
**des frais d'inscription aux cours**  
**adultes, adolescents et enfants**  
**pour l'année scolaire 2020-2021**

**Est nommé secrétaire de séance : CROZALS Florent**

**Étaient présents :**

ACCIAI Bruno, ARENA Antoine, AUDRAN Michel, BAILLE Denis (jusqu'au rapport n° 21), BARDIN Chantal, BAUDOUI Marie Anne (excepté aux rapports n° 8, 23, 24, 25), BELMONTE Sylvie, BENOIT Gérard, BERTRAND Philippe, BLANC Michel, BONDIL Marc, BOYER Christian, CATILLON Pierre, CAZERES Benoit, CHABAL CALVI Nadia, COCHET Brigitte, COSSERAT Sandrine, CROZALS Florent, DECROIX Hugo, DEORSOLA Jean Paul, ESCLAPEZ Nathalie, ESTIENNE Claude, EYMARD Max, FIAERT Claude, FIGUIERE Marie José, FONTAINE Sonia, GALLY France, GONCALVES Gilles, GRANET BRUNELLO Patricia, GRAVIERE Remy (aux rapports n°2,3,4,5), ISNARD AUBERT Laurence, ISNARD Mireille, ISOARD Christian (jusqu'au rapport n° 18), ISOARDI Delphine, KUHN Francis, LAQUET Laura, MAGAUD Marie José, MAGAUD Nathalie, MOULARD Damien, MULLER Emmanuel, OBELISCO Francine, PAUL Gérard (jusqu'au rapport n° 23), PAUL Gilles (à partir du rapport n° 3), PEREIRA Georges, POURCEL Simone, PROUST Brigitte, REINAUDO Gilbert, REYNAUD Patrice, RISSO Gilbert, SANCHEZ Pierre Bernard, SAVORNIN Béatrice, TEYSSIER Bernard (excepté au rapport n° 2), THIEBLEMONT Martine, TOUSSAINT Carole, TRABUC Nicolas, UGHETTO Wendy, VILLARD René (excepté au rapport n° 10), VIVOS Patrick, ZANARTU HAYER Italo

**Étaient suppléés :**

BALIQUE François a donné pouvoir à BAYLE Roland  
JOUVES Marc a donné pouvoir à YAHIAOUI Karim (jusqu'au rapport n° 18)  
URQUIZAR Danièle a donné pouvoir à DONNIER Luc

**Étaient représentés :**

CHALVET Gilles a donné pouvoir à MAGAUD Nathalie  
OGGERO BAKRI Céline a donné pouvoir à THIEBLEMONT Martine (à partir du rapport n° 19)  
PARIS Mireille a donné pouvoir à MOULARD Damien  
PAUL Gérard a donné pouvoir à TRABUC Nicolas (à partir du rapport n° 25)  
SEGOND Claude a donné pouvoir à SAVORNIN Béatrice  
TEYSSIER Eliane a donné pouvoir à KUHN Francis  
VOLLAIRE Nadine a donné pouvoir à PEREIRA Georges

**Étaient excusés :**

AILLAUD Jean Pierre  
AUZET Éric  
AUZET Guy  
BASSET Françoise  
BOURJAC Jean Marie  
COMTE Jean Paul

FLORES Sylvain  
REBOUL Childéric  
PIERI Bernard  
PIERRISNARD Jacqueline  
POSTEL Chrystelle  
SEVENIER Jean

**REÇU EN PREFECTURE**

**le 22/02/2021**

*Application agréée E-Inquète.com*

99\_DE-004-200067437-20210217-30\_17022021

**Monsieur Claude FIAERT, rapporteur, expose ce qui suit :**

Suite à l'annonce gouvernementale du reconfinement débuté le 02 novembre 2020, l'Ecole d'art IDBL a dû fermer ses portes aux cours enfants, adolescents et adultes.

A la demande de la direction de l'Ecole d'art, l'équipe enseignante a mis en place des propositions de travail, à distance, pour les cours adultes. **Ces propositions de travail ne sont pas des cours** : le principe de l'école d'art est de former à des savoir-faire pratiques et techniques qui passent par la manipulation d'outils plus ou moins complexes dans le cadre d'ateliers. La sculpture, la céramique, la gravure, les cours d'après modèle vivant, le graphisme sont autant de pratiques offertes à IDBL qui nécessitent des ateliers techniques et des aménagements uniquement disponibles au sein de l'école d'art.

Depuis le 02 novembre 2020, l'équipe enseignante d'IDBL n'est donc plus en mesure d'offrir les enseignements attendus par ses inscrits adultes. En outre, aucune annonce gouvernementale récente ne précise quand une activité artistique et culturelle normale pourra reprendre en 2021.

L'école d'art reçoit donc des demandes de remboursement intégral des frais d'inscriptions versés notamment par ses élèves adultes, qui souhaitent résilier leur inscription pour l'année 2020-2021 (Seules 5 séances de cours ont pu être faites en présence pour les adultes depuis le 14 septembre 2020).

Concernant les cours enfants et adolescents, une activité en présence a repris le 04 janvier 2021. Des demandes de remboursement partiel ont donc été reçues pour une période de cours non assurés entre le 02 novembre 2020 et le 04 janvier 2021.

Aussi, il est proposé :

- Qu'un remboursement ou un avoir sur l'inscription de l'année 2021-2022 puisse être proposé aux élèves des cours adultes, au prorata du nombre de mois non-enseignés en présentiel sur l'année 2020-2021 et sur présentation des justificatifs de paiement ;
- Qu'un remboursement ou un avoir sur l'inscription de l'année 2021-2022 puisse être proposé aux élèves des cours enfants et adolescents, au prorata du nombre de mois non-enseignés en présentiel sur l'année 2020-2021 et sur présentation des justificatifs de paiement.
- Que ces informations soient transmises à l'ensemble des inscrits à l'Ecole d'art et que les modalités de remboursement ou d'avoir soient appliquées à tous les inscrits.

REÇU EN PREFECTURE

le 22/02/2021

Application agréée E-Inquaipe.com

96\_DE-004-200067437-20210217-30\_17022021

Eléments complémentaires d'information :**Nombre d'inscrits enfants et adolescents en 2020-2021 : 91****Nombre d'inscrits adultes en 2020-2021 : 279****Montant du remboursement représenté par cette mesure :****(calcul sur la base de 2 mois de cours suspendus pour les enfants et adolescents / 3 mois de cours suspendus pour les adultes. Pas de perspective de réouverture à l'heure actuelle pour les adultes.) :**

Enfants : entre 539 et 770 €

Adolescents : entre 460 et 655 €

Adultes PAA : 5 992 et 8 000 €

Adultes hors PAA : 1 934 et 2 700 €

**Soit un total entre 8 925 et 12 125 €***(La fourchette est basée sur le coût de l'inscription exceptionnelle à -30% et le coût normal pour une nouvelle personne entrante.)***LE CONSEIL D'AGGLOMERATION****Après en avoir délibéré et procédé au vote****Approuve les propositions présentées****A l'unanimité des suffrages exprimés et :****1 ne prend pas part au vote : Mme BAUDOUI Marie-Anne****Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.****Ont signé au registre des délibérations les membres présents.****Pour extrait conforme****La Présidente Patricia GRANET-BRUNELLO****REÇU EN PRÉFECTURE****Le 22/02/2021**

Application agréée E-legis.com

99\_DE-004-210067437-20210217-30\_17022021

